

Séance du 2 juillet 2013

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, mardi le 2 juillet 2013 à 20h00.

Sont présents : M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2013-07-104 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de M. Yves Durand, appuyée par M. André Drouin.

2013-07-105 **Adoption de l'ordre du jour**

Le secrétaire-trésorier présente l'ordre du jour. M. Yves Durand demande que l'item « Prière et crucifix » soit remis à une séance ultérieure afin d'avoir le texte en mains. Il est ensuite proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'amendé.

2013-07-106 **Approbation des procès-verbaux**

Sur proposition de M. André Drouin, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, les procès-verbaux des 10 et 20 juin derniers sont approuvés tels que rédigés.

Communications du Conseil

Période de questions

2013-07-107 **Acquisition d'un panneau indicateur**

Suite aux soumissions reçues pour l'acquisition d'un panneau indicateur, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que commande soit donnée à Imprimerie De Lanaudière pour la fabrication de deux panneaux indicateurs de 4 pi X 8 pi au coût de 1 500 \$ (taxes en sus) selon les termes de la soumission datée du 25 juin.

Chemins de tolérance

Une rencontre d'étude est prévue pour discuter de cet item le 14 août prochain à 19 heures 30.

Bandes riveraines

Une assemblée publique d'information sera tenue le 12 octobre prochain, à l'église, pour informer la population de l'importance des bandes riveraines et sur les moyens de les réaliser.

2013-07-108

Contrôle canin (renouvellement et modification du coût)

CONSIDÉRANT que le coût des licences pour chiens est de 25 \$ par tête;

CONSIDÉRANT que la totalité du coût de la licence est versé pour les services de L'Inspecteur canin;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit déboursier pour des frais supplémentaires dont le ramassage des chiens errants et les fournitures;

CONSIDÉRANT que l'opération du règlement sur les chiens génère un déficit annuel récurrent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu :

1. que le coût des licences pour chien soit porté à 30 \$ par tête;
2. que le supplément de 5 \$ ainsi récolté soit versé à la municipalité;
3. que le coût des licences pour chenil soit entièrement versé à la municipalité;
4. que le conseil reconduise l'entente pour les services de L'Inspecteur canin pour une autre année.

Demande du Club Quad les Randonneurs

Cet item est remis à une séance ultérieure.

2013-07-109

Demande de dérogation mineure (M. Guy Brisebois)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Guy Brisebois concernant le déplacement d'une ligne séparatrice de lot et, conséquemment, un échange de terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par M. Guy Brisebois concernant le déplacement d'une ligne séparatrice de lot.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil le rapport des permis émis au cours du dernier mois de même que le rapport de suivi budgétaire.

2013-07-110 Critères d'embauche des nouveaux employés

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, qu'à l'avenir tout nouvel employé devra déposer à la municipalité un certificat de bonne conduite émis par la Sûreté du Québec ainsi que son dossier de conduite automobile émis par la Société d'Assurance Automobile du Québec.

Le vote est demandé sur cette proposition : trois conseillers ont voté pour la proposition et deux ont voté contre. La proposition est donc adoptée sur division.

2013-07-111 Participation à la patrouille nautique

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la municipalité de Saint-Didace accepte de participer aux frais de financement de la patrouille nautique aux mêmes conditions que les autres municipalités participantes.

2013-07-112 Transport de déchets radioactifs liquides

ATTENDU que le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

ATTENDU que ces livraisons pourraient débiter dès le mois d'août 2013;

ATTENDU que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

ATTENDU qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

ATTENDU qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

ATTENDU que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

ATTENDU que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

ATTENDU que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

ATTENDU que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

ATTENDU que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

ATTENDU que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

ATTENDU que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

ATTENDU que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

ATTENDU que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité de Saint-Didace :

- 1) s'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport

de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

2013-07-113 **Comptes**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 97 173.85 \$ et la liste des factures ajoutées, au montant de 22 274.46 \$, soient acceptées et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement (total : 119 448.31 \$).

2013-07-114 **Embauche de la nouvelle employée**

CONSIDÉRANT la résolution 2013-06-100 sur l'embauche de Mme Élane Turcotte à titre de préposée aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que Mme Turcotte a refusé l'emploi proposé;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Jacques Martin, et résolu que Mme Chantal Lavigne soit embauchée au poste de préposée aux travaux municipaux avec une période probatoire d'un an. Le salaire de départ est fixé à 14 \$ l'heure.

2013-07-115 **Appel d'offres pour abri à sel**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, que l'appel d'offres pour l'abri à sel, malgré la résolution 2013-05-74, ne porte que sur les seules structures d'acier recouvertes de toile.

2013-07-116 **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h05 sur motion de M. Yves Durand.